

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JUIN 2022

DELIBERATION N°2022.00256

SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION GUSP 2020 AVEC GIER PILAT HABITAT POUR L'OPERATION «FRESQUES FONSALA 2»

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 49 Nombre de pouvoirs : 12 Nombre de voix : 61

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : Mme Nora BERROUKECHE

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Francois DRIOL. M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, FRANCOIS, FLECHET, Mme Andonella M. Luc M. Jérôme GABIAUD. M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, MOUSEGHIAN, Gilles PERACHE, Gaël PERDRIAU, Mme Aline M. M. M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Gilbert SERVANT, Christian M. SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs:

Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Gilles BOUDARD, M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON, M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES, M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE, Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Marc TARDIEU,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 iuin 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20220616-D202200256I0

DATE D'AFFICHAGE :22 juin 2022

- M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
- M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
- M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Jérôme GABIAUD,
- M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
- M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
- M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
- Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET, Mme Siham LABICH, M. Yves MORAND, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JUIN 2022

SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION GUSP 2020 AVEC GIER PILAT HABITAT POUR L'OPERATION «FRESQUES FONSALA 2»

Dans le cadre d'une réhabilitation de 291 logements sur le site de Fonsala 2 à Saint-Chamond, Gier Pilat Habitat a présenté un projet (« Fresques Fonsala 2 ») au titre de la gestion urbaine et sociale de proximité visant la rénovation de 10 halls d'entrée. L'enjeu du projet était de créer des temps de rencontre et de partage entre les habitants du quartier autour d'un projet de création artistique élaboré avec les habitants du quartier, avec l'appui du centre social et l'accompagnement d'artistes de l'association *Arte Diem*.

Une convention a été signée le 17 mars 2020 avec Gier Pilat habitat en application de la délibération du Bureau Métropolitain réuni en séance le 14 février 2020, cette convention a validé la participation financière de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 25 000 € au bénéfice de Gier Pilat Habitat pour l'opération « Fresques Fonsala 2 ».

Depuis le 1^{er} janvier 2021, Gier Pilat Habitat, Métropole Habitat Saint-Etienne, Ondaine Habitat et l'OPH de Firminy ont fusionné au sein d'un nouvel OPH : « Habitat et Métropole ». Par courrier en date du 21 mars 2022, Habitat et Métropole a demandé à Saint-Etienne Métropole de pouvoir bénéficier d'un délai supplémentaire pour pouvoir finaliser l'opération compte tenu de l'impact de la crise sanitaire sur la réalisation des travaux.

Un avenant à la convention initiale avec Habitat et Métropole est proposé pour prolonger le délai de fin d'opération à 36 mois à compter de la notification de la convention, cela afin que le maitre d'ouvrage puisse pour fournir l'ensemble des pièces et justificatifs pour l'obtention du solde de la subvention.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- <u>approuve l'avenant à la convention initiale pour l'opération « Fresques</u> Fonsala 2 » ;
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les actes afférents.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU